

concours de l'État un caractère sacramentel, qui permet à ceux qui les ont passés d'accéder à l'élite responsable des destinées scientifiques, administratives et politiques du pays. Mais, après avoir pris conscience du problème au point de vue historique et sociologique, on peut en corriger les effets pervers pour l'avenir des jeunes doctorants. Il faut effectivement poser sans préjugé les questions essentielles et chercher sans parti pris les solutions adéquates :

1. L'évolution continue du doctorat ès sciences et de sa réglementation prend-elle suffisamment en compte l'impérieuse nécessité de préparer les candidats à exercer éventuellement leurs fonctions dans les laboratoires extérieurs à l'Université et au CNRS et à comprendre de cette manière les exigences propres à la recherche scientifique des entreprises du secteur public et du secteur privé ? Les sujets d'étude très spécialisés et très pointus qu'on exige des candidats au doctorat ès sciences, comme dans les autres disciplines, ne sont-ils pas trop exclusifs à cet égard ? N'ignorent-ils pas trop souvent le contexte général et particulier dans lequel ces candidats devront exercer leurs activités de recherche s'ils sont appelés à travailler en dehors de l'université ?

2. Et la même question que j'ai posée sous plusieurs formes différentes en soulève une autre qui lui est complémentaire et qui est d'ordre épistémologique. Tout en maintenant au doctorat le haut niveau scientifique qu'il doit avoir dans la spécialité choisie par le candidat, ne serait-il pas possible de donner à la formation par la recherche une orientation telle qu'elle permette à l'intéressé d'enrichir sa culture scientifique générale, de comprendre des problèmes qui ne rentrent pas exactement dans son champ d'études et de pouvoir s'adapter à des conditions de travail différentes, sans trahir sa vocation et sa mission de chercheur spécialisé ? La question est à l'ordre du jour au moment où il devient de plus en plus difficile de distinguer la recherche fondamentale de la recherche appliquée et où l'une et l'autre exercent de toute manière des activités complémentaires, comme le notait déjà Pasteur au siècle dernier. En tout état de cause, la solution du problème exige une initiation à l'histoire et à la philosophie des sciences, qu'il est impossible d'ignorer aujourd'hui en raison des implications mathématiques et physiques qu'elles ont l'une et l'autre à notre époque.

Concurrencé par les Grandes Écoles qui restent les héritières de la tradition encyclopédique du XVIII^e siècle à beaucoup d'égards, notre enseignement supérieur universitaire a des retards incontestables par rapport à celui des pays anglo-saxons et des pays germaniques à ce sujet. Ces retards tiennent pour une bonne part à l'esprit de l'Université napoléonienne, que son fondateur, soucieux de rompre avec la pensée révolutionnaire, entendait situer en dehors des perspectives de la philosophie des Lumières, comme on l'a dit précédemment. Mais ce handicap persistant doit être comblé coûte que coûte dans la formation des doc-

torants, si l'on veut assurer la carrière de nos chercheurs dans la difficile conjoncture scientifique et économique de l'heure, et si l'on veut garantir l'avenir d'une recherche pluridisciplinaire, perpétuellement renouvelée par des thèmes originaux et des pistes inédites.

Ces questions que vous m'excuserez d'avoir soulevées me permettent tout naturellement de revenir à mon propos initial. Pour répondre à l'urgente nécessité de trouver des débouchés à nos doctorants et maintenir une recherche scientifique féconde et originale, il faut revenir à une conception plus dynamique et plus ouverte de la notion de thèse. C'est dire que la réflexion appelle, d'un certain point de vue, un retour aux sources pour susciter des solutions audacieuses dans la préparation au doctorat et dans la discussion large et approfondie qui devraient accompagner – voire même précéder – la soutenance. Assurément, la réforme ne remplacera pas les moyens financiers qui font cruellement défaut à l'enseignement supérieur et à la recherche et qui ne devraient pas être contestés, comme ils le sont actuellement. Mais la réflexion qu'il faut poursuivre à la suite de vos travaux devrait permettre de justifier plus impérativement encore vos requêtes à cet égard¹.

1. Pour toutes les questions qui sont traitées brièvement ici, on peut se reporter à l'ouvrage d'André Tuijter, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, Nouvelle librairie de France, Paris, 1995, 2 vol. in-4°.